



971-219711322-20250422-2-DE

Réception par le Préfet : 22-04-2025

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Publication le : 07-05-2025

Séance du 10 Avril 2025

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Avril 2025**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Procurations
29	17	04
Vote		
A L'UNANIMITÉ		
Pour : 21		
Contre : 00		
Abstentions : 00		

L'an 2025, le Jeudi 10 Avril à 08 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la **SALLE DES DÉLIBÉRATIONS**, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jean-Louis FRANCISQUE**, Maire, pour la tenue de sa 2ème session ordinaire de l'année.

Élus	Présent	Absent	Procuration	Élus	Présent	Absent	Procuration
FRANCISQUE Jean- Louis	X			SACILE Serge	X		
MOCKA Jocelyne	X			DUFLO Rémi	X		
NOËL Jean-Philippe	X			DARMALINGON Charly			X
GIRAULT Marie-Agnès	X			FARAJJE Fabienne			X
LAROCHELLE Louis		X		DEVAUX Charles-Henri	X		
URGIN Sabrina	X			ARICIQUE Valérie			X
LAVITAL Patrick	X			CHRISTOPHE Annie	X		
ROCHEMONT Marylène		X		DAMAS Marie-Pierre		X	
MIROITE Fulbert		X		BOURGEOIS Sylviane	X		
ANSELME Jacques		X		RUPAIRE Frantz		X	
EUGÉNIE Gilberte	X			FAUSTA Jimmy	X		
SAINTE-LUCE Ninette		X		OTTO Josette	X		
SARREAU Alain	X			JERSIER Claude		X	
MARCIN Marie-Claude	X			LAROCHELLE Laurence			X
LOSAT Albert	X				17	08	04

Élus absents	Procuration à :
DARMALINGON Charly	MOCKA Jocelyne
FARAJJE Fabienne	MARCIN Marie-Claude
ARICIQUE Valérie	CHRISTOPHE Annie
LAROCHELLE Laurence	FAUSTA Jimmy

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Marie-Agnès SAINT-VAL a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

D_20250410-12
ALLOCATION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)
DE TROIS-RIVIERES



971-219711322-20250422-2-DE

Réception par le Préfet : 22-04-2025

Publication le : 07-05-2025

Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 10 Avril 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 VU le Budget Primitif 2025 de la commune de Trois-Rivières ;
 VU les crédits inscrits à l'article 657362 du Budget Primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT le projet de Budget Primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Trois-Rivières faisant apparaître un besoin de financement pour un montant de **370 000 €** (trois cent soixante-dix mille euros) nécessaire à l'équilibre budgétaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

Article 1 : D'ATTRIBUER une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025, d'un montant de **370 000 €** (Trois cent soixante-dix mille euros) afin d'assurer l'équilibre budgétaire du Centre Communal d'Action Sociale de Trois-Rivières.

Article 2 : DE DIRE que l'avance sur subvention 2025 d'un montant de **50 000 €** accordée au C.C.A.S. par délibération **D-20250220-05 du 20 février 2025** sera déduite de la présente subvention.

Article 3 : DE DIRE que cette somme sera versée par fraction au cours de cet exercice.

Article 4 : DE CHARGER Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 10 Avril 2025.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »



Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE